

12^{ème} Colloque

2012 : *Quel programme pour les personnes cérébro-lésées ?*

Les Entretiens d'Aix

Thème

Continuité – Globalité – Caractère viager – sont les spécificités indispensables à la très complexe prise en charge des personnes porteuses d'un handicap par traumatisme crânio-encéphalique.

Bénéficier cumulativement de ces trois caractéristiques est encore trop rare en France.

De façon inégale sur le territoire et objectivées par plusieurs études, des ruptures dans la continuité, la globalité, la permanence des soins ou l'accompagnement sont à déplorer. Elles sont préjudiciables tant aux blessés qu'à leur famille. Si elles peuvent résulter du manque d'un service, d'une structure ou de moyens, elles peuvent être aussi la conséquence d'un défaut d'organisation et de communication empêchant la transmission d'informations, la cohérence des actions, la cohésion du système et donc la synergie, pourtant seule réponse possible à cette problématique complexe.

Alors que la rigueur s'impose à tous les budgets publics, que les conseils généraux estiment ne plus pouvoir faire face à des charges financières supplémentaires, il n'est pourtant pas utopique d'aborder en cette année électorale qui sera riche en programmes, propositions ou réformes les contraintes sociologiques ou de politiques de santé qui restreignent, à financement public constant, le jeu des possibles et d'être force de proposition.

Trois questions seront abordées : les spécificités de la prise en charge des traumatisés crânio-encéphaliques sont-elles compatibles :

- 1°) avec la césure entre les différents secteurs sanitaire, médico-social et social ;
- 2°) avec l'évolution de la politique de la santé,
- 3°) avec les perspectives d'évolution du droit de la responsabilité civile ?

Traiter ces questions devrait apporter une contribution à l'élaboration d'une vision moins parcellaire et plus interdisciplinaire de cet enjeu de santé publique.

Le comité scientifique

Marc Ceccaldi, Jean-Jacques Dumond, Emeric Guillermou, Marie-Christine Lagrange, Anne Laurent-Vannier, Pierre North, David Plantier, Jean-Luc Truelle, Elisabeth Vieux

Hôtel Best Western Le Galice
Aix-en-Provence

**Jeudi 19 Janvier 2012
Vendredi 20 Janvier 2012**

Les Entretiens d'Aix

c/o CL Communication

150, grande rue de St Clair - BP 103 - 69643 Caluire cedex

Tél. 04 78 08 42 74 - Fax : 04 78 08 42 23

Mail : cornil@clcom.fr - www.clcom.fr

2012 : Quel programme pour les personnes cérébro-lésées ?

Jeudi 19 Janvier 2012 Programme du 12^{ème} Colloque

10h00 **Introduction**

1^{ère} partie : **La césure entre les services médicaux et médico-sociaux est-elle compatible avec les spécificités des TCE ?**

Quels financements des services médico-sociaux ? Pourquoi un budget médico-social dans le budget de l'assurance maladie ? Où s'arrête le soin ? Où commence l'activité sociale ? Constats et Perspectives

10h15 Prise en charge au long cours des traumatisés crâniens graves : 30 ans d'expérience limousine d'articulation des filières sanitaire et médico-sociale.

11h00 Le parcours en UEROS : une réadaptation durable ? Enquête UEROS/Alsace 1997-2010.

11h45 Financement de la prise en charge des TCE dans le nouveau paysage sanitaire, social et médico-social.

12h45 - Déjeuner

14h45 Solutions pour une répartition équitable des systèmes de responsabilité et de solidarité dans le domaine de l'aide humaine.

15h30 L'histoire de la médecine et de la définition du soin s'est écrite dans le balancement entre prise en charge globale ou parcellaire, de l'organe ou de la personne.

16h15- Pause

2^{ème} partie : **Notre système de santé est-il compatible avec les spécificités des TCE ?**

16h45 Quelles réponses en fonction des régions? La solution tient-elle seulement à un nombre suffisant de structures?

17h30 Exemple du réseau d'accompagnement des personnes cérébro-lésées de la Loire

18h15 - Fin de la journée

Formation Continue

En partenariat avec

L'École Nationale de la Magistrature

L'École des Avocats du Sud-Est

L'Association Provençale de Médecine Légale

Ces deux journées de formation sont éligibles au titre de la formation continue.

2012 : Quel programme pour les personnes cérébro-lésées ?

Vendredi 20 Janvier 2012 Programme du 12^{ème} Colloque

2^{ème} partie : Notre système de santé est-il compatible avec les spécificités des TCE ?

- 9h00 Intérêt des programmes de prise en charge des traumatisés crâniens : des programmes plutôt que des structures.
- 9h45 Financement de parcours de soin ou tarification à l'activité après traumatisme crânien grave de l'adulte : les propositions de la SOFMER

10h30 - Pause

- 11h00 Le gestionnaire de cas, modèles et leçons tirées de leur déploiement dans le cadre du Plan National Alzheimer

12h30 - Déjeuner

3^{ème} partie : Les perspectives d'évolution du droit de la responsabilité civile sont-elles compatibles avec les spécificités des TCE ?

- 14h00 Table ronde sur l'évolution du positionnement des acteurs de la réparation du dommage corporel et sur l'analyse des propositions de réforme du droit civil en ce domaine ou les demandes de modifications.
- 16h15 Regard sociologique sur nos débats.

17h00 Synthèse et conclusions

17h15 - Fin de la journée

Les thèmes principaux présentés ci-dessus feront l'objet de débats.

Horaires du Jeudi

- 10h00 Début des travaux
12h45 Déjeuner
14h45 Reprise des travaux
16h15 Pause
18h15 Fin de la 1^{ère} journée du Colloque

Horaires du Vendredi

- 09h00 Début du colloque
10h30 Pause
12h30 Déjeuner
14h00 Reprise des travaux
17h15 Fin des travaux du Colloque

12^{ème} Colloque

**2012 :
Quel programme
pour les personnes
cérébro-lésées ?**

Les Entretiens d'Aix

Les Intervenants

Marc-André CECCALDI	Avocat au Barreau de Marseille
Jean-Jacques DUMOND	Psychiatre, Chef de service de psycho-réhabilitation CHU de Limoges
Emeric GUILLERMOU	Avocat au Barreau de Toulon - Président de l'UNAFTC
Anne LAURENT-VANNIER	Chef du pôle de rééducation et de réadaptation de l'enfant Hôpitaux de Saint Maurice - Présidente de France Traumatisme Crânien
Maiwenn L'HOSTIS	Responsable de mission - Cabinet SECAFI Groupe Alpha - Marseille
Jean-Michel MAZAUX	Professeur de MPR - Université Segalen - Bordeaux
Nelly MONTROBERT	Cadre socio-éducatif - Centre médical de l'Argentière
Pierre NORTH	Médecin - Neuropsychiatre Expert, Ancien Professeur Conv. - ULP Strasbourg
Anne PASSADORI	Médecin chef du centre de réadaptation de Mulhouse
Thierry SARRAF	Médecin de MPR - Centre médical de l'Argentière
Dominique SOMME	Médecin des hôpitaux - Hôpital Européen G. Pompidou. Expert auprès de l'Equipe Projet Nationale pour les MAIA du Plan National Alzheimer
Jean-Luc TRUELLE	Professeur Honoraire de Neurologie, Expert près la Cour d'appel de Versailles Médiateur
Elisabeth VIEUX	Magistrat honoraire - Présidente des Entretiens d'Aix

**Hôtel Best Western Le Galice
Aix-en-Provence**

**Jeudi 19 Janvier 2012
Vendredi 20 Janvier 2012**

Les Entretiens d'Aix

c/o CL Communication

150, grande rue de St Clair - BP 103 - 69643 Caluire cedex

Tél. 04 78 08 42 74 - Fax : 04 78 08 42 23

Mail : cornil@clcom.fr - www.clcom.fr

12^{ème} Colloque *Les Entretiens d'Aix*

Inscription

L'inscription au 12^{ème} Colloque Les Entretiens d'Aix qui aura lieu les jeudi 19 et vendredi 20 Janvier 2012 à Aix-en-Provence comprend :

- La participation aux travaux
- La remise des documents de travail
- Les déjeuners et les pauses du jeudi 19 janvier 2012 et du vendredi 20 janvier 2012
- Les transferts A/R **Gare TGV** ==> Hôtel Le Galice **aux seuls horaires** mentionnés dans le paragraphe "Horaires de TGV". **Seules les personnes s'inscrivant pour les transferts pourront en bénéficier.**

Frais d'inscription par participant

- 1 ^{er} participant	290 Euros
- 2 ^{ème} participant d'une même structure professionnelle	260 Euros
- 3 ^{ème} participant d'une même structure professionnelle	240 Euros

Conditions d'inscription : Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture. La réservation dans l'hôtel sélectionné se fera par ordre d'arrivée du bulletin d'inscription ci-joint. **Seules les inscriptions avec règlement seront enregistrées.**

Annulation : Formulées par écrit, au moins deux semaines avant la date du colloque, les annulations donnent lieu à un remboursement, sous déduction de 15€ pour frais de dossier. Après cette date, les frais de participation seront dus en totalité, mais les participants pourront se faire remplacer.

Paiement : Par chèque à l'ordre de "[Les Entretiens d'Aix](#)".

Formation Continue

Les journées de formation des Entretiens d'Aix sont éligibles au titre de la formation continue. Par application de la circulaire du 4 septembre 1972 N°4213, la facture que vous recevrez à réception de votre inscription, tiendra lieu de convention simplifiée de formation (Article 4 de la Loi 71-575 du 16 juillet 1971).

L'Ecole des Avocats du Sud-Est - Organisme de formation N°9313 P00 4813 - Préfecture des Bouches-du-Rhône

Association Provençale de Médecine Légale - Organisme de formation N°9313 059 7813 - Préfecture des Bouches-du-Rhône

Pour vous inscrire

Par courrier : **CL COMMUNICATION - Entretiens d'Aix - 150, grande rue de Saint-Clair - 69300 Caluire**

Téléphone : 04 78 08 42 74 - Télécopie : 04 78 08 42 23 - Email : cornil@clcom.fr - www.clcom.fr

Renseignements Pratiques

Dates et Lieu du Colloque




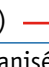
Judi 19 janvier et Vendredi 20 janvier 2012 - **Hôtel Best Western Le Galice** - 5/7 route de Galice - 13090 Aix-en-Provence

Accès

Depuis le nord.	Sortie Jas de Bouffan, tournez à gauche vers le centre ville. Faites 200 mètres, l'Hôtel est sur la droite de la route.
Depuis le sud et l'est	Suivez Sisteron, sortie « Jas de Bouffan ». Tournez à droite vers le centre ville, l'Hôtel est sur la droite de la route.
Depuis l'ouest.	Sortie Aix Ouest. Faites 200 mètres, l'Hôtel est sur la droite de la route.

SNCF Gare Aix-en-Provence TGV à 20 minutes en voiture - Gare Aix Centre : 10 minutes à pied

Horaires de TGV - Attention les horaires indiqués ci-dessous sont les seuls avec des transferts organisés et ne concernent que la Gare AIX TGV - Aucun autre transfert ne sera organisé en dehors de ces trains.

Mercredi 18 Janvier	Depuis Paris : 17h45 ==> 20h44 (transfert organisé) 	19h07 ==> 22h14 (transfert organisé) 
	Depuis Lyon : 19h06 ==> 20h31 (transfert organisé) 	21h06 ==> 22h31 (transfert organisé) 
Judi 19 Janvier	Depuis Paris : 06h19 ==> 09h14 =>(transfert à 9h34) Depuis Lyon : 08h07 ==> 09h34 (transfert organisé)	
Vendredi 20 Janvier	Retour Paris : 18h15 ==> 21h14 & Retour Lyon : 18h29 ==> 19h54 (transfert organisé)	

Hébergement : Des chambres ont été optionnées dans les hôtels suivants :

1. Hôtel Best Western Le Galice ***	100,95 €	106,90 € (chambre double - 2 personnes)
2. Hôtel Saint-Christophe **	81,95 €	Centre Ville - 10 mn à pied du B. Western
3. Hôtel Paul * - Standard	53,65 €	Centre Ville - 15 mn à pied du B. Western
4. Hôtel Paul * - Jardin	63,65 €	Centre Ville - 15 mn à pied du B. Western

Le prix comprend la nuit d'hôtel, le petit-déjeuner et la taxe de séjour. Pour réserver votre hébergement, merci de libeller votre chèque à l'ordre de "**l'hôtel que vous avez sélectionné**".

Merci de remplir un bulletin par personne en écrivant lisiblement - Les informations indiquées sont celles qui figureront sur votre badge.

 Madame

 Monsieur

Nom ----- Prénom -----

Société / Collectivité / Organisme -----

Profession -----

Adresse -----

Code Postal ----- Ville -----

Téléphone ----- Télécopie -----

E-mail -----

FORFAIT INSCRIPTION

- 1^{ère} personne d'une structure professionnelle ----- 290,00 € TTC
 2^{ème} personne d'une même structure professionnelle ----- 260,00 € TTC
 3^{ème} personne d'une même structure professionnelle ----- 240,00 € TTC

Merci d'indiquer les noms des participants de la même structure professionnelle :

Le forfait Inscription comprend : la participation au Colloque, les déjeuners et les pauses du jeudi 19 et du vendredi 20 janvier 2012, les transferts **Gare TGV / Hôtel BW Le Galice** aux seuls horaires indiqués dans la plaquette et via la **Gare AIX TGV**

Merci de bien vouloir établir votre chèque à l'ordre de : **LES ENTRETIENS D'AIX**

ARRIVÉE / DÉPART

Date d'arrivée : _____ Heure d'arrivée prévue au Colloque : _____

Date de départ : _____ Heure de départ prévue du Colloque : _____

TRANSPORT

- arrivera par train le _____ à la **Gare Aix-en-Provence TGV** à _____ heures
 souhaite bénéficier du transfert à l'hôtel le mercredi à **20h44** (transfert groupé pour les trains de Paris et de Lyon)
 souhaite bénéficier du transfert à l'hôtel le mercredi à **22h31** (transfert groupé pour les trains de Paris et de Lyon)
 souhaite bénéficier du transfert à l'hôtel le jeudi à **9h34** (transfert groupé pour les trains de Paris et de Lyon)
 repartira par train le vendredi 20 depuis la **Gare Aix-en-Provence TGV** à _____ heures
 souhaite bénéficier du transfert à la gare le vendredi pour le train de **18h15** (transfert groupé pour les trains de Paris et de Lyon)
 souhaite recevoir 1 fichet de réduction SNCF (valable pour 1 aller / retour)
 Autres moyens. Heure envisagée d'arrivée : _____ Heure envisagée de départ : _____

HÉBERGEMENT

- Chambre simple Chambre double Chambre double - 2 lits

	Simple	Double	Nb de nuits	Total
<input type="checkbox"/> Hôtel BW Le Galice***	100,95 €	106,90 €	-----	-----
<input type="checkbox"/> Hôtel Saint-Christophe **	81,95 €	-	-----	-----
<input type="checkbox"/> Hôtel Paul * Standard	53,65 €	-	-----	-----
<input type="checkbox"/> Hôtel Paul * Jardin	63,65 €	-	-----	-----

Merci de bien vouloir établir votre chèque à l'ordre de : "**BW Le Galice** ou de "**Hôtel Saint-Christophe**" ou de "**Hôtel Paul**"

Seules les inscriptions accompagnées de leur règlement seront prises en compte.



Inscription à retourner à : CL Communication - BP 103 - 69300 Caluire